



APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE 2015 A LA VILLA MÉDICIS

les lauréats

L'Académie de France à Rome, en collaboration avec l'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art, lance un appel à candidatures pour trois artistes ou designers en vue d'une résidence de trois mois à la Villa Médicis à Rome en 2015, dans le but de promouvoir la collaboration et la recherche et de favoriser la transmission artistique et l'émergence de nouvelles générations de créateurs et de chercheurs, dans un environnement riche et stimulant.

L'appel à candidatures s'adresse aux étudiants en phase projet (Master) ou recherche des écoles supérieures d'art publiques faisant partie du réseau de l'ANdEA, aux artistes et designers de moins de 28 ans diplômés de ces mêmes écoles ou aux artistes et designers ayant un niveau équivalent.

Les candidatures doivent être envoyées par email à andea.villamedici@gmail.com avant le 15 février 2015.

L'Académie de France à Rome a pour mission principale de favoriser la création artistique et littéraire, le perfectionnement dans les disciplines appliquées à la création artistique et littéraire ainsi que dans l'histoire de l'art. L'Académie de France à Rome souhaite saisir l'opportunité que représente le grand mouvement des écoles de la création en cours, en pérennisant un lien fort avec la transmission artistique et l'accompagnement de l'émergence de nouvelles générations d'artistes. En partenariat avec l'ANdEA, l'Académie accueillera en 2015 trois jeunes artistes plasticiens – étudiants ou jeunes diplômés – les *Lauréats* de la Villa Médicis.

Programme

Les « lauréats » sélectionnés seront accueillis en résidence à la Villa Médicis pendant 3 mois entre avril et août 2015. L'Académie de France à Rome signera avec les lauréats une convention d'accueil. Celle-ci prévoit, pour les étudiants, la possibilité de valider 30 crédits ECTS correspondant à un semestre de mobilité à l'étranger.

L'Académie de France à Rome verse à chacun des lauréats une bourse d'un montant de 900€ (neuf cents euros) par mois au plus tard le mois précédent leur arrivée à Rome. Elle met à la disposition de chacun des lauréats un espace de vie et de travail situé sur le domaine de la Villa Médicis (atelier-logement de 70 m²), pour lequel sera demandée une somme définie par le conseil d'administration, par jour de présence (à titre d'information, 10€ par jour de présence, selon la grille tarifaire en vigueur au 1^{er} décembre 2014). S'il est accompagné, le lauréat sera tenu au règlement du tarif complémentaire « accompagnant » voté par le conseil d'administration (à titre d'information, 20€ par jour et par accompagnant, selon la grille tarifaire en vigueur au 1^{er} décembre 2014).

L'Académie met en place un encadrement des lauréats par un tutorat adapté à leur parcours et à leur discipline et leur fait bénéficier de l'ensemble des activités de la Villa.

Jury

La commission de sélection est composée de professionnels du monde de l'art :

_ Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et président de l'ANdEA, ou son représentant

_ Eric de Chasse, directeur de l'Académie de France à Rome, ou son représentant

_ un artiste enseignant membre de l'ANdEA

_ un autre représentant de l'Académie désigné par le directeur de l'Académie de France à Rome

_ un artiste, personnalité extérieure choisie conjointement et d'un commun accord par le président de l'ANdEA et par le directeur de l'Académie.

Profils

Les profils des candidat-e-s doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

_ étudiants en école supérieure d'art, jeunes artistes ou designers diplômés d'une école supérieure d'art, ou artistes ou designers ayant un niveau équivalent

_ niveau minimum Bac+3

_ ayant entre 22 et 28 ans

_ parlant français

_ domaine : les arts plastiques et visuels et le design

Modalités de candidature

_ Envoyer un dossier au format PDF (10 Mo maximum) comprenant sur un même fichier un dossier artistique, un CV, une lettre de motivation, ses coordonnées complètes et la copie du ou des diplômes récemment obtenus.

Le dossier artistique portera sur un maximum de 5 œuvres, chacune accompagnée d'une présentation de 1500 signes maximum explicitant l'évolution de la démarche. Le dossier peut comporter en plus une sélection de textes ou d'entretiens.

La lettre de motivation adressée au jury expose la motivation à l'égard du programme de résidence. Elle souligne ce qui dans le travail du candidat ou de la candidate, ses expériences et ses recherches personnelles, le/la prédispose à séjourner à la Villa Médicis, et expose rapidement le projet qui serait mené sur place.

Chaque candidat-e peut indiquer dans le dossier deux URL pour la consultation de documents visuels ou sonores. Les vidéos et travaux sonores ne peuvent dépasser une durée de 5 minutes.

NB : tous les documents et toutes les informations demandées doivent figurer sur un unique fichier.

_ Date limite de dépôt des candidatures : le 15 février 2015

_ Envoi exclusivement par mail à andea.villamedici@gmail.com

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : le 15 février 2015

Sélection des 3 lauréats par le jury : mars 2015

Information des candidats : mi-mars 2015

Séjours à la Villa Médicis pour les trois lauréats : période de 3 mois entre avril et août 2015

Informations

Académie de France à Rome, Villa Médicis : www.villamedici.it/fr

ANdEA : www.andea.fr